



Tout savoir sur le projet de réforme des RETRAITES

« Régime à points : QUELS DANGERS ? »

Des pensions revues à la baisse :

La pension de retraite ne serait plus calculée sur les 25 meilleures années, comme dans le privé, ou sur les 6 derniers mois de traitement, comme dans le public actuellement, **mais sur TOUTE la carrière professionnelle**, prenant ainsi en compte les « moins bonnes années ». **CDD, temps partiel, intermittents et alternants seront donc les plus impactés...**

Aujourd'hui, avec notre système, ces « moins bonnes » années sont écartées du calcul de la retraite afin d'éviter une minoration du montant de la pension.

Avec ce projet, ces « moins bonnes » années auront un impact catastrophique sur le montant de la retraite (pour nous mais surtout pour nos enfants...).

Un montant instable :

Chaque salarié devra cumuler des points tout au long de sa carrière. Ceux-ci se transformeront en pension en fonction de la valeur du point lors du départ à la retraite. **Cette valeur du point ne sera pas stable et pourra varier chaque année en fonction de la conjoncture économique ou démographique**, car c'est elle qui garantira l'équilibre financier du système. De fait, le montant de la pension ne pourra être connu qu'au moment du départ à la retraite en fonction de la valeur du point du moment. Ceci permettra aux gouvernements une baisse automatique des pensions sans réforme.

Un tour de passe-passe pour allonger l'âge de départ à la retraite :

Nous l'aurons bien compris, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime à points. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, **les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre.**

Des périodes de maternité, maladie, invalidité, chômage réduites à peau de chagrin :

Ces périodes, prises en compte dans le régime actuel, sont remises en question dans un régime à points. En clair, certaines périodes disparaîtraient, **comme les 4 trimestres de majoration pour maternité**. Quant aux autres, il faudra remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour la maladie.

Danger d'une retraite par capitalisation :

Le budget des retraites, quasiment équivalent à celui de l'État, échappe aujourd'hui aux marchés de la finance. Avec un régime à points, c'est terminé. **La baisse des pensions va inexorablement obliger les salariés à se constituer une retraite par capitalisation** avec tous les risques que cela comporte (baisse de l'action, krach boursier, détournement frauduleux...).

Ne laissons pas Emmanuel Macron jouer à la loterie avec nos retraites

Mobilisons-nous contre cette nouvelle réforme qui détruit nos droits à la retraite

En GRÈVE, En MANIFESTATION dans la rue, #ONBOUGELE5DECEMBRE,

RDV Paris : Gare de l'Est, 14h - nous sommes TOUS Concernés !

Cet appel vous permet de vous mettre en grève, sans autres formalités, vous pouvez prévenir votre hiérarchie si vous le souhaitez, mais ce n'est pas obligatoire

D'autres choix sont possibles !

La CGT est porteuse de propositions de progrès social

Pour la CGT, il y a suffisamment d'argent pour améliorer et garantir les droits à la retraite de toutes et de tous. C'est possible et c'est même indispensable, compte tenu du passage de 12 à 24 millions de retraités à l'horizon 2050. **Alors, comment financer les droits de ces futurs retraités ?**

Rééquilibrer le rapport travail /capital :

- **Augmenter les salaires du privé comme du public**, c'est près de 13 milliards d'€ pour les retraites.
- **Imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** rapporterait 5,5 milliards d'€ de cotisations pour la retraite.
- **Mener une politique de développement de l'emploi stable et de qualité**, c'est au moins 10 milliards d'€.

- L'ensemble des mesures rapporte au total environ 38 milliards d'euros pour les retraites.

Soumettre tous les éléments de rémunération à cotisation

L'intégration des primes des fonctionnaires et de tous les éléments de rémunération dans le secteur privé et la suppression des exonérations rapporteraient environ 36 milliards d'euros pour les retraites.

Moderniser la fiscalité du capital :

- La mise en place d'une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires, pourrait rapporter 30 milliards d'euros.
- Taxer les Gafa et lutter contre l'évasion fiscale, c'est au bas mot environ 20 milliards d'euros.
- Au total, au moins 40 à 50 milliards d'euros pourraient être dégagés pour les retraites.

Ces nouveaux financements permettraient :

- de garantir de bonnes retraites sur la base d'un taux de remplacement minimum de **75 % du salaire** ;
- **un âge de départ à 60 ans** ainsi que des départs anticipés avant 60 ans pour celles et ceux ayant des métiers pénibles, tout en **améliorant les conditions de travail de TOUS** avec **le passage aux 32 Heures**.
- **d'améliorer les droits** liés à la maternité, la maladie, l'invalidité ou le handicap ainsi que ceux liés au chômage ou aux temps partiels subis ;
- **de créer de nouveaux droits**, notamment en direction des jeunes, par la validation des années d'études, de recherche de premier emploi ou de contrats précaires ;
- **de réindexer les pensions des retraités** actuels et futurs sur le salaire annuel moyen et non sur les prix (comme aujourd'hui) qui ont déjà entraîné une perte de 20 % du pouvoir d'achat des retraités.

#maretraitenestpasuneloterie

la cgt

PAS DE HASARD POUR MA

RETRAITE

JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI

VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU' A 62 ANS = VOUS NE CONNAITREZ VO

MOBILISONS-NOUS LE 5 DECEMBRE !